

Séances info "décret sols" 2018

Contexte du nouveau "décret sols"

Le 28 février dernier, le Parlement wallon a adopté le **projet de décret** relatif à la **gestion et à l'assainissement des sols**. Ce "décret Sols" est un texte législatif de première importance pour l'environnement, la santé des Wallons ainsi que pour le développement économique de la Région Wallonne. Celui-ci entrera pleinement en vigueur le **1^{er} janvier 2019**.

Au-delà de sa première vocation environnementale et sanitaire à travers la dépollution des sols pollués, ce décret permettra de remettre dans le circuit économique des friches industrielles et terrains contaminés. Par le passé, l'absence d'un cadre juridique clair a confronté les acteurs économiques à une insécurité juridique, avec comme conséquence directe de ralentir leurs processus d'investissement. Cette réforme était donc attendue.

Une des mesures emblématiques de ce décret concerne la révision des objectifs d'assainissement, afin de maîtriser les coûts et d'assurer une certaine proportionnalité. Mais d'autres nouveautés concernent aussi la simplification majeure dans les procédures et la banque de données de l'état des sols (BDES).

Objectif des séances

Dans la suite du colloque organisé sur le sujet en juin 2018 par la Cellule Environnement de l'UWE, nous souhaitons faire le point sur la manière dont cette réglementation s'appliquera sur le terrain et sur l'impact qu'elle aura au niveau des entreprises d'un point de vue pratique.

Afin de toucher un maximum d'entreprises, ces séances sont organisées en collaboration avec les différentes Chambre de Commerce et d'Industrie wallonnes. Elles auront lieu sur le territoire des différentes CCI.

La participation de Fedexsol (Fédération des Experts en Etudes de pollution de sols de Bruxelles et de Wallonie) à ces séances permettra d'avoir un expert "technique" capable de présenter les aspects plus pratiques liés aux différentes procédures (études, assainissement...) mais aussi de répondre à d'éventuelles questions plus pointues des participants.

Dates et horaires

Les différentes séances sont prévues aux dates suivantes :

- Jeudi 11 octobre à Libramont (CCI Luxembourg belge)
- Lundi 15 octobre à Mons (CCI Hainaut)
- Jeudi 18 octobre à Tournai (CCI Wallonie picarde)
- Mercredi 24 octobre à Liège (CCI Liège-Verviers-Namur + IHK Eupen)
- Vendredi 26 octobre à Nivelles (CCI Brabant wallon)

L'horaire proposé pour chaque séance est le suivant :

- 08h30 : Accueil
- 09h00 : Présentation de la Cellule Environnement de l'UWE
- 09h45 : Présentation de Fedexsol
- 10h30 : Questions-réponses
- 11h00 : Fin

Contenu des exposés

Deux interventions sont prévues lors des matinées, l'une par la Cellule Environnement de l'UWE, l'autre par Fedexsol.

L'idée est de présenter le décret sols dans son ensemble afin de donner un aperçu général de ce qu'un chef d'entreprise doit savoir. Nous ne présenterons pas uniquement les nouveautés du décret de 2018 car les participants ne sont pas forcément familiers avec ce qui existait auparavant.

Voici un aperçu du contenu des 2 exposés :

■ Exposé Cellule Environnement

- Introduction – contexte du décret sols
 - Références réglementaires
 - Date entrée en vigueur
 - Objectifs
- Notions de base
 - Sol, pollution de sol, menace grave
 - Normes et types d'usage
 - Date pivot – pollution historique
- Banque de Données de l'Etat des Sols (BDES) (*juste un aperçu, cela sera plus détaillé dans l'exposé de Fedexsol*)
- Faits générateurs
- Obligations (*juste un aperçu, cela sera plus détaillé dans l'exposé de Fedexsol*)
 - Etude d'orientation
 - Etude de caractérisation
 - Assainissement
 - Certificat de contrôle
- Procédures simplifiées (2 en 1, 3 en 1, 4 en 1...)
- Droits de dossier
- Subventions

■ Exposé Fedexsol (sur base d'un cas pratique)

- Banque de données de l'état des sols :
 - Conditions d'accès et utilisation en pratique (démonstration)
- Etude d'orientation, étude de caractérisation :
 - Comment cela se déroule en pratique (délais, ordre de grandeur de coûts...) ?
- Que se passe-t-il si une pollution est identifiée (assainissement, confinement de la pollution...) ?
- Comment analyser une offre de prix (éléments clés) ?
- Qu'est ce qu'un certificat de contrôle du sol ? Et dans quel cas est-il obligatoire ?

Aspects pratiques (mailing, gestion des inscriptions...)

Le texte de l'invitation est réalisé par la Cellule Environnement de l'UWE. La Cellule se charge aussi de la conception du formulaire d'inscription et, par souci de cohérence, de la gestion globalisée des inscrits. Chaque CCI a accès à la liste des contacts inscrits à leur séance respective.

La Cellule Environnement de l'UWE procède à un emailing à sa base de données de contacts d'entreprises. Idéalement l'envoi se fait au moins 1 mois avant la 1^{ère} séance prévue (donc dès le début du mois de septembre). L'invitation annonce les dates des 5 séances. Un rappel peut être effectué par la suite pour certaines séances.

L'invitation est mise en forme sous le canevas traditionnel de la Cellule Environnement avec l'apposition des logos des CCI.

En parallèle, chaque CCI reçoit le contenu de l'invitation et est invitée à relayer l'info via ses canaux de diffusion et un emailing spécifique. Le "layout" de cet emailing est à l'appréciation de chaque CCI.

Coordonnées des contacts

- Fedexol
Olivier PONZODA
0495/69.51.83 - o.ponzoda@ag-environnement.be

- CCILB
Lorraine BODEUX
061/29.30.66 - lorraine.bodeux@ccilb.be

- CCIH
Linda PONCELET
065/35.46.12 - linda.poncelet@ccih.be

- CCI Wapi
Antoine Vandeputte
069/89.06.82 - a.vandeputte@cciwapi.be

- CCILVN
Céline KUETGENS
04/341.91.76 - ck@ccilvn.be

- IHK Eupen
Roland HAGELSTEIN
087/55.59.63 - info@ihk-eupen.be

- CCIBW
Sonia JADOUL
067/89.33.31 - sonia.jadoul@ccibw.be